PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de SAINT-GERMAIN-LAPRADE

projet de parc photovoltaïque au sol présenté par la société BORALEX SOLEIL DE SAINT GERMAIN

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE 2026/53 du 29 mai 2026, les demandes d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, de délivrance du permis de construire et de modification de la servitude d'utilité publique associée au site FAREVA, présentées par la société BORALEX SOLEIL DE SAINT GERMAIN dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès – 62575 BLENDECQUES pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 24,08 MWc sur une surface clôturée de 35,77 ha sur la commune de Saint-Germain-Laprade seront soumises à une enquête publique d'une durée de 6 semaines consécutives, du **mardi 23 juin 2026 à 9 heures au mardi 4 août 2026 à 17 heures 30**. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Germain-Laprade (1 place de la mairie – 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE).

Le public pourra prendre connaissance du dossier, qui comporte notamment une étude d'impact, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des services consultés, à la mairie de Saint-Germain-Laprade où il restera à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.
A ce dossier d'enquête déposé en mairie sera joint le registre d'enquête à feuillets non mobiles.
Le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Haute-Loire (www.haute-loire.gouv.fr : *rubrique publication – enquêtes publiques Etat – autres enquêtes publiques)*. Ces mêmes documents ainsi qu'un dossier dématérialisé pourront être consultés à la préfecture de la Haute-Loire, sur rendez-vous, au bureau des collectivités territoriales et de l'environnement aux jours et heures d'ouverture au public (tel. : 04 71 09 92 45).
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Haute-Loire (bureau des collectivités territoriales et de l'environnement).

La présidente du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Henri DE FONTAINES, lieutenant-colonel honoraire, en qualité de commissaire enquêteur titulaire (M. Claude LEFORT, en qualité de suppléant).

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être soit :
- consignées sur le registre d'enquête publique papier déposé en mairie de Saint-Germain-Laprade
- adressées par voie postale au commissaire enquêteur en mairie de de Saint-Germain-Laprade (1 place de la mairie – 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE).
- adressées par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante :
pref-ep-pv-boralex@haute-loire.gouv.fr
- exprimées oralement ou par écrit auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public à la mairie de Saint-Germain-Laprade (salle du conseil) aux jours et horaires suivants :
- Mardi 23 juin 2026 de 9 heures à 12 heures
- Mercredi 1er juillet 2026 de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 9 juillet 2026 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 17 juillet 2026 de 14 heuresà 17 heures
- Lundi 20 juillet 2026 de 14 heures 30 à 17 heures 30
- Mardi 28 juillet 2026 de 14 heures 30 à 17 heures 30
- Mardi 4 août 2026 de 14 heures 30 à 17 heures 30

Toute observation formulée avant le **mardi 23 juin 2026 à 9 heures** ou après le **mardi 4 août 2026 à 17 heures 30** ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public transmises par courrier sont consultables à la mairie de Saint-Germain-Laprade, siège de l'enquête ; celles transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de la préfecture de Haute-Loire (www.haute-loire.gouv.fr : *rubrique publication – enquêtes publiques Etat – autres enquêtes publiques)*

En application des dispositions relatives à la modification de la servitude d'utilité publique, une réunion publique organisée par le commissaire enquêteur se tiendra le :

mercredi 8 juillet 2026 de 18 heures à 20 heures
au Centre culturel, salle Emile Reynaud
1 rue du Soleil Levant
43700 Saint-Germain-Laprade

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Saint-Germain-Laprade et à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'État de la Haute-Loire pendant un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Haute-Loire statuera sur :
- la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau par un arrêté d'autorisation, assortie éventuellement de prescriptions ou un refus ;
- la demande de permis de construire par arrêté préfectoral ; la décision qui interviendra sera, soit une autorisation éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus.
- la modification de la servitude d'utilité publique associée au site FAREVA par un arrêté fixant le projet de périmètre et les servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site FAREVA LAVALLÉE.